



Collectif des riverains de la rue du Fort Manoir

Monsieur le Préfet des Yvelines
Hôtel du Département
1 rue Jean-Houdon
78010 Versailles Cedex
Lettre recommandée avec AR

Le Mesnil Saint Denis le 7 mai 2025

Objet : question sur la conformité de l'enquête publique sur le PLU du Mesnil Saint Denis et particulièrement sur l'évolution du projet de réaménagement du site du Fort Manoir constituant l'OAP 2C du Mousseau

Monsieur le Préfet,

Le Collectif des riverains de la rue du Fort Manoir souhaite attirer votre attention sur l'irrégularité constatée du Plan Local d'Urbanisme voté par le conseil municipal du Mesnil Saint Denis le 10 avril dernier et qui vous a été transmis pour validation le 11 avril.

Notre observation, que nous avons du reste exprimé au maire, Christophe BUHOT, par lettre du 21 avril (lettre jointe) porte sur le fait que l'OAP 2C qui concerne le réaménagement de l'EPHAD du Fort Manoir a fait l'objet d'un projet sur lequel les mesnilois se sont exprimés dans le cadre de l'enquête publique.

Or il se trouve que suite aux contributions des mesnilois via le site de la commune, le porteur du projet, qui semblait ne pas avoir préalablement ajusté son programme auprès de l'ABF et du PNR, a rédigé tardivement en réponse aux remarques exprimées en ligne **une nouvelle contribution avec un croquis réalisé à main levée modifiant radicalement le projet initial objet de l'OAP**. Les mesnilois qui avaient déjà déposé leur contribution en ligne ou directement sur les cahiers mis à disposition en mairie n'ont pas été prévenus de ces évolutions et n'ont pu donner leur avis en connaissance de cause.

En conséquence, nous considérons qu'il existe une irrégularité dans la réalisation de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice ayant eu connaissance de cette évolution que tardivement alors qu'elle avait reçu en mairie les mesnilois n'ayant eu connaissance que du premier projet.

Il appartient donc à l'Etat de vérifier la légalité du déroulement de cette enquête et de statuer en conséquence sachant que dans le rapport d'enquête subsiste l'option initiale du promoteur avec un épaississement des ailes du monastère rejetée massivement par les mesnilois et contesté par l'ABF et le PNR.

Le Collectif des riverains de la rue du Fort Manoir ne remet pas en cause le fait qu'il soit nécessaire de réaliser des logements sociaux sur la commune dans le cadre de la loi SRU. Il reste cependant interrogatif, comme exprimé par les PPA, sur l'opportunité de réaliser un tel programme sur une zone NH non constructible et inscrite au PNR constituant le site le plus éloigné des écoles, des commerces et services et de la gare SNCF.

Il existe dans la commune d'autres options, comme signalées par les PPA, permettant de préserver un environnement exceptionnel au Mousseau regroupant le patrimoine vernaculaire du Mesnil Saint Denis.

Par ailleurs, le Collectif restera attentif au positionnement des 17 logements complémentaires qui ne devront pas pénaliser par leur proximité, les récents acquéreurs du lotissement des Norbertines.

Enfin, le Collectif souhaite signaler que deux études circulation ont confirmé, sous son impulsion et celle de l'ADHAM*, le caractère accidentogène du chemin communal traversant les deux hameaux du Mousseau et de Rodon ayant abouti à la mise en place d'un sens unique afin de juguler le trafic pendulaire issu de la vallée de Chevreuse. Il a été aussi mis en évidence la nécessité d'aménager les deux sorties de la rue du Fort Manoir sur le RD13 particulièrement exposées. Pour ces raisons de sécurité nous nous opposerons à toute sortie du nouveau programme directement sur la rue du Fort Manoir en contraignant le promoteur à utiliser, pour l'ensemble du réaménagement envisagé, la sortie existante du monastère à l'intersection de la rue des Trois villes et de la rue du Fort Manoir.

Pour votre information complémentaire, vous trouverez ci-joint copie du courrier que nous avons adressé au maire, accompagné d'un mémo résumant les attentes des riverains de la rue du Fort Manoir.

Nous restons à votre disposition pour tout détail qui vous serait nécessaire.

Vous remerciant pour l'attention que vous réserverez à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Jean-François Marmey

Collectif des riverains de la rue du Fort Manoir

Copie : Mr Christophe BUHOT maire du Mesnil Saint Denis

PJ Lettre et mémo adressé au maire le 21 avril 2025

*ADHAM, Association de défense des hameaux du Mesnil Saint Denis